



Mesdames et Messieurs les enseignants du premier degré public

S/C de Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs d'école

Mesdames les Inspectrices et Messieurs les Inspecteurs de l'Education nationale

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements et Directrices et Directeurs d'établissements spécialisés

Mesdames et Messieurs les Principaux de Collèges

Lille, le 30 mars 2012

Division des
Personnels Enseignants
du Premier Degré Public

Bureau des Affectations

Dossier suivi par
Rémi LINARD
Chef de bureau

Téléphone
03 20 62 30 35
Fax
03 20 62 32 05
Courriel
mvtinter59@ac-lille.fr

1, rue Claude Bernard
59033 Lille cedex

Objet : Mutations des instituteurs et professeurs des écoles par Exeat et Ineat directs non compensés pour la rentrée scolaire 2012.

Réf : Note de Service n°2011-194 du 25/10/2011 – Bulletin Officiel spécial n°9 du 10/11/2011

Les résultats du mouvement informatisé national étant connus, le département peut organiser un mouvement complémentaire. Les instances paritaires qui se tiendront le 26 juin 2012 pourront prononcer des mutations par Ineat ou Exeat directs si la situation prévisible des effectifs dans le département le justifie.

Dans le cadre de ce mouvement complémentaire, seront notamment pris en compte : les rapprochements de conjoints et la situation des agents atteints d'un handicap, dont le conjoint est handicapé ou ayant un enfant reconnu handicapé ou gravement malade. Les situations particulières à caractère médical seront soumises à l'avis du service de médecine de prévention. Le service social du Rectorat pourra également être sollicité s'il y a lieu.

Les demandes de rapprochement de conjoint concernent soit les situations où la mutation du conjoint a été connue postérieurement au mouvement national informatisé, soit les situations de personnels ayant participé au mouvement national informatisé mais n'ayant pas obtenu satisfaction de leur demande de rapprochement de conjoint.

Sont considérés comme conjoints : les personnes mariées au plus tard le 1^{er} septembre 2011 ; les agents liés par un PACS établi au plus tard le 1^{er} septembre 2011 ; les agents ayant un enfant, né et reconnu par les deux parents au plus tard le 1^{er} septembre 2011 ou ayant reconnu par anticipation, au plus tard le 1^{er} septembre 2011, un enfant à naître. Les enfants adoptés ouvrent les mêmes droits que les enfants naturels. La situation professionnelle liée au rapprochement de conjoints est, quant à elle, appréciée jusqu'au 31 août 2012.

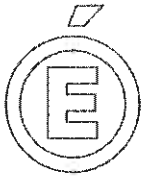
Seule la demande d'Exeat adressée au Directeur Académique des services de l'Education nationale du département dont les intéressés relèvent, accompagnée de la demande d'Ineat à destination du Directeur Académique des services de l'Education nationale sollicité et des pièces justificatives, sera prise en compte.

La date limite de réception des demandes est fixée au 07 mai 2012. Les demandes d'annulation partielles ou totales de vœux devront être transmises à la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale du Nord avant le 08 juin 2012.

Le dossier de demande se composera des pièces suivantes :

- Une demande d'Exeat-Ineat manuscrite qui en précisera le motif.
- La demande d'Exeat du département sur l'imprimé ci-joint, copie des pièces justificatives et une enveloppe affranchie à l'adresse personnelle (format 18 x 25).
- La ou les demande(s) d'Ineat sur l'imprimé ci-joint et, pour chaque département, les copies des pièces justificatives et une enveloppe affranchie à l'adresse personnelle (format 18 x 25).

.../...



2/2

→ Toutes les pièces complémentaires pouvant aider à l'instruction du dossier.

En fonction du motif de la demande, les pièces suivantes seront à fournir :

1 – Au titre du rapprochement de conjoint

- Pour les candidats mariés ou non mariés et ayant des enfants reconnus par les deux parents y compris par anticipation, une photocopie du livret de famille et/ou un extrait d'acte de naissance pour chaque enfant **et** les certificats de scolarité ou d'apprentissage pour les enfants de moins de 20 ans.
- Pour les personnes ayant établi un PACS avant le 01/01/2011, une photocopie du PACS **et** de l'avis d'imposition commune 2010.
- Pour les personnes ayant établi un PACS après le 01/01/2011, une photocopie du PACS ou un extrait d'acte de naissance récent **et** une attestation de dépôt de la déclaration d'imposition commune 2011 ou l'engagement à la souscrire signé des 2 partenaires.
- Une attestation d'emploi du conjoint datée de moins de 3 mois, précisant la date de prise de fonctions et le lieu d'exercice **ou** un arrêté de mutation d'un fonctionnaire **ou** une attestation d'inscription au Pôle pour l'Emploi.

2 – Au titre du handicap

- Si la situation concerne l'agent, la pièce attestant que l'agent rentre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi, notamment attestation de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou preuve de dépôt de la demande.
- Si la situation concerne le conjoint, la pièce attestant que le conjoint rentre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi, notamment attestation de la RQTH ou preuve de dépôt de la demande.
- Si la situation concerne l'enfant, les pièces attestant du handicap ou de la maladie grave de l'enfant.
- Dans tous les cas, tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée ou souffrant de maladie grave pour les enfants.

Ces justificatifs à caractère médical seront joints à la demande d'Exeat-Ineat sous pli cacheté.

ATTENTION

Il est indispensable d'établir une demande d'Ineat par département sollicité, avec un jeu de pièces justificatives pour chaque demande d'Ineat plus un jeu de pièces justificatives pour la demande d'Exeat.

Pour le Recteur, et par délégation,
le Directeur Académique des services
de l'Education nationale,
Directeur des services départementaux de
l'Education nationale du Nord

Jean-Pierre POLVENT



Monsieur le Directeur Académique des services
de l'Éducation nationale du Nord
Division des Personnels Enseignants du Public
Bureau des Affectations et de la Gestion Prévisionnelle

S/C de Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur
de l'Éducation Nationale,
Circonscription de.....

Objet : Demande d'EXEAT

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Division des Personnels
Enseignants du Public

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance l'exeat du département du Nord en
vue d'intégrer, à compter de la rentrée scolaire 2012, le(s) département(s) suivants (1) :

Bureau des Affectations
et de la Gestion Prévisionnelle

1 -

4 -

2 -

5 -

3 -

6 -

Dossier suivi par
Rémi LINARD
Chef de bureau

Motif de la demande : rapprochement de conjoints
(Indiquer un seul motif

*+ joindre une lettre
manuscrite et les
justificatifs)*

- fonctionnaire handicapé
 conjoint handicapé
 enfant handicapé ou atteint de maladie grave
 autre (à expliciter) :

Téléphone
03 20 62 30 35

Situation familiale :

Nombre d'enfants à charge (-20 ans) :

Situation du conjoint :

(poste et date de prise de fonction)

Fax
03 20 62 32 05

Courriel
mvtinter59@ac-lille.fr

Adresse personnelle :

Téléphone obligatoire :

Email obligatoire :

Grade actuel :

Affectation et position actuelles :

Circonscription actuelle :

Ancienneté dans le département du Nord au 01/09/2012 :

Echelon au 31/12/2011 :

Participation aux permutations informatisées 2012 : oui non

A , Le

Signature

Avis de l'IEEN :

A , Le

Signature

(1) Indiquer la liste des départements sollicités dans l'ordre de préférence

**Formulaire à retourner à la Direction des services Départementaux de l'Éducation
nationale du Nord, DPEP, BAGP, par Fax : 03 20 62 32 05 ou courriel :
mvtinter59@ac-lille.fr ET par la voie hiérarchique.**

ATTENTION

**Il faut établir une demande
d'ineat par département
sollicité et joindre un jeu
de pièces justificatives à
chaque demande**

Monsieur le Directeur Académique des services
de l'Education nationale du département

S/C de Monsieur le Directeur Académique
des services de l'Education Nationale du Nord
Division des Personnels Enseignants du Public
Bureau des Affectations et de la Gestion Prévisionnelle

S/C de Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur
de l'Education Nationale,
Circonscription de

Division des Personnels
Enseignants du Public

Bureau des Affectations
et de la Gestion Prévisionnelle

Dossier suivi par
Rémi LINARD
Chef de bureau

Téléphone
03 20 62 30 35

Fax
03 20 62 32 05

Courriel
mvtinter59@ac-lille.fr

1, rue Claude Bernard
59033 Lille cedex

Objet : Demande d'INEAT

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance mon intégration dans votre département pour la rentrée scolaire 2012.

Motif de la demande : rapprochement de conjoints

(Indiquer un seul motif

+joindre une lettre

manuscrite et les

justificatifs)

fonctionnaire handicapé

conjoint handicapé

enfant handicapé ou atteint de maladie grave

autre (à expliciter) :

Situation familiale :

Nombre d'enfants à charge (-20 ans) :

Situation du conjoint :

(poste et date de prise de fonction)

Adresse personnelle actuelle :

Adresse dans le Nord si déjà connue :

Téléphone obligatoire :

Email obligatoire :

Grade actuel :

Affectation et positions actuelles :

Ancienneté dans le département du Nord au 01/09/2012 :

Echelon au 31/12/2011 :

Participation aux permutations informatisées 2012 : oui

non

Si annulation, préciser le motif :

A

, Le

Signature

Formulaire à retourner à la Direction des services Départementaux de l'Education nationale du Nord, DPEP, BAGP, par Fax : 03 20 62 32 05 ou courriel : mvtinter59@ac-lille.fr ET par la voie hiérarchique.